

## Introduction

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires doit, aux termes du décret qui l'a instituée, présenter chaque année un rapport au Premier ministre.

Créée en décembre 2002, la Miviludes aura donc dressé quatre rapports, au cours de la présente législature.

Dans les deux premiers documents, par ordre chronologique, elle a successivement mis l'accent sur les dérives sectaires puis sur le risque sectaire, s'efforçant de bien cadrer le champ de ses activités et de préciser, à l'usage du Parlement qui suit attentivement son action et des citoyens qui attendent de l'État d'être protégés contre un danger qui est ressenti comme particulièrement intolérable, la nature des risques, et la façon d'en appréhender la réalité dans le strict respect de l'État de droit.

L'an passé, dans son troisième rapport, la Mission a mis en exergue, exemples à l'appui, quatre secteurs majeurs qui justifiaient, compte tenu de la qualité des victimes potentielles, une vigilance aiguë et une complète information des élus et de la nation toute entière : les atteintes visant les mineurs, les dérives sectaires dans le domaine de la santé au sens large, le risque de pénétration de l'appareil économique et l'infiltration du secteur porteur qu'est, en termes d'image, l'aide humanitaire.

Les trois pivots majeurs retenus au cours des trois exercices antérieurs restent d'actualité et il aurait été possible de les développer une nouvelle fois, tout en les actualisant, afin de bien rappeler à chacun que la défense des libertés individuelles et de la dignité de la personne humaine contre les agissements des gourous de toute sorte était une œuvre de longue haleine et qu'aucun relâchement dans la garde n'était possible.

Le choix a finalement été d'aborder des sujets nouveaux, reflétant au plus près l'évolution du paysage sectaire, ainsi que la capacité d'adaptation, au quotidien, des organisations en question et de leurs dirigeants.

Pour cerner le risque sectaire et mesurer l'ampleur des dommages subis par les victimes de mouvements douteux ou de théories mal maîtrisées, une étude est consacrée aux mécanismes d'emprise et à leurs conséquences sur les personnes.

Plusieurs membres du Conseil d'orientation de la Miviludes avaient souhaité que soit traité le problème crucial des victimes collatérales de l'appartenance sectaire, c'est-à-dire les conséquences pour les familles, les parents et les proches de l'engagement en qualité d'adepte d'un des leurs. C'est l'objet d'un développement abondant le sujet sous l'aspect humain et sous l'angle juridique.

Le secteur de la formation professionnelle, en pleine expansion, draine des fonds importants qui ne pouvaient laisser inactifs des organisations ou des individus toujours à la recherche d'un enrichissement. Les dangers auxquels salariés, administrations et entreprises sont ici exposés, fait l'objet d'une analyse novatrice.

Une étude approfondie, seulement esquissée en 2005, sur le risque de pénétration sectaire dans l'entreprise, avec ses conséquences en termes d'intelligence économique, est présentée dans le présent rapport conjointement avec un exemple parlant de détournement des circuits économiques.

Enfin, la multiplication des entreprises de paralysie des services en charge de la vigilance et de la lutte contre les dérives sectaires par quelques mouvements en particulier est examinée sous les angles administratif et judiciaire.

En complément, un aperçu des techniques de désinformation employées par ces mouvements, leurs satellites ou leurs adhérents, est recensé dans un chapitre qui décrit les

manœuvres dont sont l'objet aussi bien les administrations que les médias.

Dans une seconde partie, la Miviludes a sélectionné des études et des documents sur des sujets peu traités jusqu'alors :

Ainsi, une recherche a été effectuée sur le bilan contrasté d'une méthode venue d'Amérique du nord, « l'Analyse Transactionnelle », afin de montrer que l'utilisation de certaines pratiques par des pseudo-praticiens, parfois autoproclamés, était susceptible d'avoir des conséquences dramatiques.

Le problème de l'émergence de pratiques chamaniques faisant appel à la prise de produits hallucinogènes, ayahuasca ou iboga, fait l'objet d'une présentation de ce type de risque qui dépasse le phénomène de mode et insiste sur le cortège de dérives qui l'accompagne.

Jusqu'à présent, aucune comparaison des politiques publiques mises en œuvre, sur ce sujet, par les principaux États européens ou nord-américains n'avait fait l'objet d'une synthèse. Ce sera désormais chose faite avec un chapitre consacré, d'une part aux dispositifs législatif, réglementaire et administratif en vigueur dans une quinzaine de pays, et d'autre part, à la perception dans ces différents pays de trois grands groupes transnationaux qui, ici ou là, sont considérés comme posant problème.

La Miviludes ne pouvait évidemment pas reprendre la totalité des travaux impressionnants de la Commission d'enquête parlementaire sur les dommages susceptibles d'affecter la santé morale ou physique des mineurs exposés à des dérives sectaires, mais elle renvoie le lecteur au rapport rendu par cette dernière<sup>1</sup>, ainsi qu'aux questions posées tout au long de l'année par les députés ou par les sénateurs.

Enfin, chaque administration membre du Comité exécutif de pilotage opérationnel de la Mission a eu la possibilité de fournir son propre compte rendu annuel d'activité, afin d'informer au mieux le lecteur sur le travail fourni.

Pour sa part la Miviludes rend compte de son activité dans les champs d'action définis par ses textes fondateurs : information, sessions de formation, cellules départementales de vigilance, démarches internationales, liaison avec les associations de défense des familles, rencontres, à leur demande, de responsables de mouvements désireux d'entrer en contact avec l'autorité publique, publication d'un fascicule consacré aux dérives liées au satanisme, etc.

L'année 2006 aura été une année de travail et d'efforts, afin que les victimes et leurs familles puissent être écoutées, respectées et secondées dans les difficultés qu'elles traversent. Afin, également, que les mouvements sectaires et leurs responsables n'aient aucun doute sur la détermination de la République à ne pas reculer d'un pas dans sa mission au service de ceux qui attendent d'elle sûreté et solidarité.

---

<sup>1</sup> Le 19 décembre 2006, la Commission d'enquête parlementaire a remis au président de l'Assemblée nationale son rapport intitulé « *l'Enfance volée : les mineurs victimes des sectes* » (Assemblée nationale, n°3507).